IV ANNÉE. — N° 27. L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. 3 JUILLET 1875

Prix d'abonnement.
Pour la Suisse :
Un an. . . . . 8 fr.
Six mois . . . . . 4 fr.

Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 centimes.

Pour l'Allemagne :
On s'abonne par l'intermédiaire des bureaux de poste, au prix de fr. 8»20 pour un an ; fr. 4»20 pour six mois.

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Prix d'abonnement :
Amérique . . fr. 13»20
Angleterre . . fr. 13»20
Belgique . . . fr. 10»60
Espagne . . . fr. 13»20
Hollande . . . fr. 12»20
Italie. . . . . fr. 9»60

En Belgique et en Italie, on peut s'abonner par l'intermédiaire des bureaux de poste, en payant une surtaxe de 20 centimes.

Administration du Journal : FRANÇOIS FLOQUET, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 3 JUILLET 1875

AVIS.

Les abonnés du *Bulletin* qui ne paient pas leur abonnement par l'intermédiaire d'une section, sont prévenus qu'avec le 3e numéro de juillet nous prendrons remboursement sur eux pour la somme de 4 fr., montant de l'abonnement du second semestre de 1875.

Nous prions les personnes qui ne veulent pas renouveler leur abonnement de renvoyer le présent numéro en écrivant sur la bande le mot *refusé* suivi de leur signature.

Les refus qui ne seront pas signés ne seront pas pris en considération par l'administration du *Bulletin*.

—

Les sections jurassiennes sont invitées à nous faire parvenir liste des abonnés de leur localité pour le second semestre, en spécifiant si elles se chargent du recouvrement des abonnements.

Hors de l'Internationale pas de salut.

Je suis pour cela aussi intolérant qu'un inquisiteur catholique, je le reconnais, je m'en vante. Seule, l'*Internationale* a pour but l'émancipation intégrale de tous les travailleurs du monde, la disparition complète de tous les individus nuisibles ou improductifs; seule elle a la force nécessaire pour atteindre ce but.

Une ligue nationale prétendant avoir le même objet grandiose, est impuissante en raison de l'union internationale contre les peuples, des capitalistes, des prêtres et des rois.

Les ligues purement politiques, ou ne s'occupant que comme *objet secondaire*, des RÉFORMES sociales, sont l'œuvre des pires gredins, des endormeurs les plus habiles à détourner les travailleurs de la RÉVOLUTION sociale.

Les sociétés de libre-pensée bourgeoises, s'interdisant toute incursion dans le domaine politique ou social, ne valent plus la peine d'être attaquées; le mépris des travailleurs en a définitivement fait justice.

Les conspirailleries plus ou moins secrètes des petits clubs de meneurs sont, auprès de la grande conspiration politique universelle des exploités, des œuvres de toqués, d'ambitieux ou de mouchards. Résultat : en cas d'échec presque inévitable, détestables tueries en gros dont les chefs sauveront leur peau; en cas de succès, simple avénement de despotes qui feront regretter les anciens.

Restent les ligues d'enseiguement, denier des écoles et autres sottises de même espèce, qui peuvent séduire un instant des gens naïfs bien intentionnés.

Je ne parle que des non religieuses : ce sont de nouvelles églises où l'on remplace le défunt bon Dieu par le dieu patrie, les charlatans en soutane par les savantasses en habit. C'est une frime de vouloir faire étudier l'adulte que son travail tient 13 ou 14 heures hors du trou qui lui sert d'habitation, ou le malheureux enfant va-nu-pieds et ventre-creux.

Que tout groupe d'émancipation, de lutte partielle, ne soit qu'une émanation, une branche de la seule société qui comprend toutes les revendications : l'*Association internatioaale des travailleurs.*

Réunissons-nous sans restriction sous cette UNIQUE bannière. N'admettons point de demi-sympathies plus ou moins hypocrites.

Tout ce qui n'est pas AVEC nous est CONTRE nous!!!

(Ami du peuple.)

On lit à chaque instant dans nos journaux patriotes que, dans notre *libre* Suisse, la position des ouvriers est bien loin d'être aussi mauvaise que dans les pays monarchiques, et que, par conséquent, les ouvriers suisses n'ont pas le moindre motif pour se plaindre de leur sort et pour désirer une révolution.

Voici, en réponse à ce qu'osent écrire des gens qui sont payés pour être satisfaits, un nouvel exemple de ce qui se passe dans notre république-modèle.

Dans la fonderie de Neumühle (Zurich), travaillait dernièrement un manœuvre nommé Ehrenbold, Lucernois d'origine, père de huit enfants; il demeurait à Killwangen (Argovie), ensorte que chaque jour il devait prendre le chemin de fer pour se rendre à la fonderie et pour retourner chez lui : et son salaire quotidien était de *deux francs quatre-vingt-dix centimes!* Qu'on déduise de cette somme le prix de la double course de chemin de fer, et qu'on voie si avec le reste il est possible d'entretenir une famille!

Aussi la famine régnait-elle constamment dans la demeure du *libre* ouvrier. Il ne vivait tout le jour que de pain et de café qu'il apportait avec lui (quelle sorte de café, il est inutile de le dire). Le soir il prenait à crédit, pour les bouches affamées qui l'attendaient à la maison, un pain qu'il emportait, et qu'à son grand chagrin la faim l'obligeait souvent d'entamer en route.

Il est assez naturel que ce malheureux — sans avoir eu besoin d'être prêché par aucun socialiste — ait fini par se dire : « Ça ne ne peut plus aller comme çà. » Dans l'espoir de voir augmenter son salaire, il annonça qu'il voulait quitter l'atelier; mais son attente fut déçue. On ne lui accorda point d'augmentation, on lui répondit qu'il n'avait qu'à partir, et il fut congédié. Ses efforts pour trouver un travail mieux rétribué furent inutiles. Rentrer à l'atelier qu'il venait de quitter ne lui souriait guère, et peut-être aussi qu'un certain sentiment d'honneur — car un manœuvre peut avoir ce sentiment-là autant et plus qu'un bourgeois — l'en empêchait. Depuis quatre semaines il a disparu; qu'est-il devenu? sans doute il est allé chercher dans les flots de la Limmat la fin de ses misères.

Ce n'était qu'un manœuvre, c'est vrai; mais c'était un homme, portant un cœur dans sa poitrine, tout comme M. de Gonzenbach, l'heureux propriétaire de la fonderie de Neumühle, qui dépense en une seule journée, rien que pour ses chiens et ses chevaux pur sang, dix fois la valeur du salaire d'un manœuvre. Et il sera peut-être permis de demander si M. de Gonzenbach, lorsqu'il serait obligé de gagner lui-même sa vie, serait seulement capable de remplir les fonctions de manœuvre dans une fabrique? Jusqu'à présent ce monsieur n'a pas fait voir d'autres capacités que celles de jockey.

(Extrait de la *Tagwacht.)*

Nouvelles de l'Extérieur.

Angleterre.

(*Correspondance particulière du* Bulletin.)

Démonstrations populaires. — Nous jouissons en ce moment de la paix ou tout au moins d'une trêve économique. Il fait trop chaud pour se quereller. Les mineurs du Staffordshire, se réunissant à 12,000 pour leur démonstration annuelle, ne trouvent qu'à vanter l'union qui existe entre leurs employeurs et eux ; l'extension du suffrage seule manque à leur bonheur. Huit jours plus tard les mineurs de Cleveland en disent autant dans les mêmes circonstances.

Le parlement. — La soupape de sûreté fonctionne à merveille : la parlotte législative va son train. J'ai sous les yeux le nouveau projet de loi sur le travail. Sa traduction remplirait une fois et demie le *Bulletin* ; d'ailleurs il ne contient essentiellement que ce que j'ai dit dans ma correspondance précédente. Toutes les longueurs, toute la diffusion des phrases n'auront d'autre résultat que de donner, suivant les circonstances et les juges, lieu aux interprétations les plus diverses.

L'acte Employeurs et ouvriers se compose de 14 longs articles, souvent subdivisés, remplis de détails de procédure, et d'une complication qui ne sera utile qu'à la gent avocate. On sait que c'est cette caste qui domine dans les parlements de tous les pays, et il n'est pas étonnant qu'elle soit préoccupée des moyens de se conserver les honoraires énormes qu'elle extrait de toutes les querelles. (Ne jamais oublier que la défense des 5 ébénistes de Londres a coûté 20,000 fr. ! !)

L'acte Conspiration et protection de la propriété n'est ni moins long ni moins diffus. Notons que toute l'ancienne sévérité est conservée (art. 4.) contre les ouvriers employés dans un service public comme la distribution de l'eau ou du gaz.

Voici l'article 5, que je traduis en entier aussi littéralement que possible, pour donner une idée du style :

« Si un employeur ou un ouvrier rompt violemment et méchamment un contrat de service, sachant ou ayant raisonnablement cause de croire que les conséquences probables de son acte, qu'il soit seul ou associé à d'autres, seront d'exposer une propriété de valeur, immobilière ou mobilière, à la destruction ou à de graves dommages, il sera, étant reconnu coupable par le tribunal de juridiction sommaire, ou étant mis par celui-ci en accusation (devant le jury) comme il est ci-dessous mentionné (c'est-à-dire quand l'accusé le veut ainsi), condamnable à une peine ne dépassant pas vingt livres (500 fr.), *ou* à un emprisonnement ne dépassant pas trois mois avec ou sans travail forcé. »

Si l'on se rappelle que l'application de cette loi sera, comme toutes les autres, entre les mains de bourgeois, souvent de la pire espèce, on voit le parti qu'ils pourront tirer de l'interprétation de l'intention des accusés, de la gravité des dommages, et surtout du *ou*, qui autorise l'emprisonnement avec travail forcé. C'est le cas de répéter le vieil adage populaire : « Il y a une loi pour le riche et une pour le pauvre. »

Pour en finir avec ce projet qui satisfait tous ceux qui en parlent publiquement, son préambule dit que l'Acte sera exécutoire à partir du 1er septembre ; ... mais la connaissance la plus élémentaire de la lenteur des travaux législatifs garantit qu'il ne sera pas voté cette année.

L'acte des maladies contagieuses. — Les titres euphémiques des lois anglaises ont souvent besoin d'interprétation. Il y a dans les grandes villes d'Angleterre deux à trois millions de femmes qui sont obligées, pour ne pas mourir de faim, d'ajouter à l'insuffisante rétribution d'un travail honnête, les bénéfices problématiques de quatre ou cinq heures de prostitution. Les parlements sont restés longtemps sans s'occuper de ces choses, trop au-dessous d'eux : la prostitution des filles du peuple est d'ailleurs chose reconnue indispensable pour la conservation de la vertu des patriciennes. Mais malheureusement pour les soldats de Sa Majesté, la syphilis prit un jour un grand développement dans les villes de garnison ; il fallut bien que les législateurs fissent quelque chose pour la santé de leurs défenseurs, et l'on institua, avec le nom ci-dessus, pour les seules villes de garnison, un système de visite analogue à celui qui fleurit dans toute la France.

Cet acte est loin d'être unanimement approuvé. Il serait trop long d'indiquer les arguments présentés par ses partisans et ses adversaires. La même absence de principes s'y rencontre. On s'occupe de détails plus ou moins importants ; mais nulle part la prostitution n'y est considérée comme un des résultats multiples du gâchis social, comme une chose que la révolution seule peut supprimer. Une société pour le *Rappel de l'Acte* envoie chaque année une pétition à la chambre, et chaque année la chambre la repousse ; cette fois-ci par 308 voix contre 126.

Le projet permettant (permission bill). — Encore un joli titre. Ne croirait-on pas à un accroissement de liberté ? Pas du tout : une petite clique de calotins protestants pousse sous ce titre un projet de loi qui interdira l'établissement des cabarets à moins d'une *permission* difficile à obtenir. Qui nie que l'ivrognerie soit un mal ? mais ce n'est pas à l'aristocratie gorgée qui jouit chaque jour, à chaque repas, de l'ivresse gaie que procure l'abondance des liquides sains, à venir imposer la sobriété aux pauvres diables auxquels une nourriture malsaine et insuffisante rend parfois nécessaire de funestes excitants. Que chaque travailleur ait en tout temps une nourriture exigée par l'hygiène, et un logis conforme à la dignité de l'homme civilisé ; il ne sera plus nécessaire de lui défendre d'aller dans des antres puants boire de dégoûtants poisons.

La présentation de ce bill donne une idée des aspirations libérales de la partie du peuple anglais qui est entre les griffes des clergymen. Ce sont ces mêmes gens qui ont déjà fait accroître l'impôt sur les liquides alcooliques jusqu'à quatre fois leur prix réel ; et bien que leur bill ait été repoussé par une importante majorité, ils constatent le terrain gagné, et font de leur victoire une question de temps.

D.

Italie.

Le Parlement italien s'est occupé des *mesures exceptionnelles* que le gouvernement demande à appliquer à la Sicile (voir notre avant-dernier n°), et la discussion, comme on s'y attendait, a été des plus orageuses.

Le député sicilien Taiani, qui a occupé autrefois en Sicile le poste de procureur général, a fait sur l'organisation de la *maffia* des révélations foudroyantes pour le gouvernement. La *maffia*, comme on sait, est une sorte de franc-maçonnerie établie entre les assassins et les voleurs de la Sicile ; mais ce que Taiani a appris à ceux qui l'ignoraient ou feignaient de l'ignorer, c'est que cette *maffia* est *protégée par le gouvernement* et *patronée par le pape*.

Il existe une bulle papale dite de composition — bulle dont Taiani a vu l'original en 1868 — qui autorise les confesseurs à donner l'absolution aux malfaiteurs, à la condition que ceux-ci abandonnent à l'Eglise une certaine partie de la somme volée. Un pénitent se présentait au confessional, et déclarait avoir volé 1000 francs. Le confesseur l'exhortait à ne pas s'en tourmenter, et à lui remettre 100 francs pour l'Eglise. Le pénitent en offrait 60 ou 70, le confesseur les acceptait, et l'affaire était arrangée.

Quant au gouvernement, il emploie les hommes de la *maffia* pour former sa police, au moyen de laquelle il terrorise la Sicile ; aussi tous les crimes peuvent-ils s'y commettre impunément et sans qu'on en découvre les auteurs, puisqu'ils sont commis par la police même qui est officiellement chargée de les empêcher.

Entre beaucoup de faits racontés par Taiani, nous en choisissons deux ou trois, qui donneront une idée de la moralité des personnages entre les mains desquels est placé le gouvernement de l'Italie.

Un jour, le préfet de police de Palerme est poignardé. On arrête l'assassin, qui appartenait à la *maffia*, et on le condamne à 20 ans de travaux forcés. Au cours du procès, l'enquête révéla l'étrange circonstance qui avait occasionné cet assassinat. Le préfet de police avait fait appeler le bandit dans son cabinet, et lui avait offert d'entrer dans la police, en lui promettant un grade élevé. Le bandit refusa. Huit jours après, le préfet le fit appeler de nouveau, et lui dit : « Ou tu entreras dans la police, ou tu seras envoyé à *domicilio coatto* (c'est-à-dire *interné*). « Comme ni l'unni l'autre des termes du dilemme ne plaisaient à l'homme de la maffia, il crut se tirer d'embarras en donnant un coup de poignard au préfet.

Une série de vols s'étant commis à Palerme, sans qu'on pût en découvrir les auteurs, Taiani, alors procureur-général dans cette ville, voulut en avoir le cœur net, et réussit à faire parler une femme qui lui indiqua le domicile du voleur. La maison fut fouillée, les objets volés y furent retrouvés, et le voleur arrêté. Ce voleur était un *officier de gendarmerie*.

Un autre jour, Taiani avait lancé un mandat d'amener contre un bandit, un des chefs de la *maffia* ; l'arrestation eut lieu ; mais ne voyant pas arriver le prisonnier, le procureur interrogea le brigadier de gendarmerie qui avait procédé à l'arrestation. Celui-ci répondit que le bandit avait été effectivement arrêté, mais qu'il avait dû le remettre en liberté, *par suite d'un ordre que le préfet de Girgenti avait envoyé par estafette spéciale*.

Les révélations de Taiani ont produit au Parlement un tumulte indescriptible. La droite et la gauche ont failli en venir aux mains, et après un échange d'injures qui a

duré une bonne demi-heure, le président s'est vu contraint de lever la séance.

Comment cela finira-t-il ? Il n'est pas difficile de le prévoir : si la droite conserve le ministère, les choses iront comme par le passé ; et si c'est la gauche qui arrive au pouvoir . . , eh bien, les choses se passeront exactement de même.

Allemagne.

Nos lecteurs connaissent sans doute le nom de M. Schulze-Delitzsch, ce charlatan libéral qui a fondé en Allemagne les banques de crédit mutuel et qui, pour prix des mauvais conseils qu'il a donnés aux ouvriers, s'est fait adjuger par ses dupes une récompense de 45,000 thalers. Les socialistes allemands ont beaucoup chicané le pauvre Schulze au sujet de cette bagatelle, si bien que celui-ci et ses amis ont fini par perdre patience ; et voulant prendre une revanche de la scie qui leur était faite, ils ont imaginé le truc inattendu que voici :

Il y a quelques jours un journal bismarkien, le *Gœrlitzer Anzeiger*, a publié l'entrefilet suivant, qui fut aussitôt reproduit par tous les journaux *libéraux* :

« *40,000 thalers!*

« Une correspondance de Thuringe nous apporte l'étonnante nouvelle que M. Hasenclever, le socialiste bien connu, a chargé un agent résidant à . . . . de lui acheter, à lui, le champion du drapeau rouge, une élégante et somptueuse villa. M. Hasenclever a déclaré qu'il était prêt à faire un versement de 40.000 thalers. Ceci va surprendre Messieurs les socialistes, qui se demanderont à coup sûr : « D'où viennent « ces 40,000 thalers ? et où se trouvaient-ils « avant de passer dans la poche de Hasen« clever ? » A cette question, il n'y a, selon nous, que trois réponses possibles : Ou bien M. Hasenclaver a gagné cette somme à la loterie, ou bien il l'a héritée de quelque vieille tante. La troisième alternative, très-invraisemblable, nous en convenons, serait que la pratique du socialisme et l'exploitation des socialistes eût mis M. Hasenclever en état de s'amasser ce joli capital.»

Qui ne croirait, au ton dont tout cela est dit, à la réalité de l'assertion du *Gœrlitzer Anzeiger* ? qui penserait qu'on osât inventer de fond en comble une historiette de ce genre ? Eh bien, c'est pourtant le cas. Hasenclever — est-il nécessaire de le dire? — n'a jamais songé et ne songera jamais à acheter de maison de campagne, et quant aux économies qu'il a pu faire dans son métier de socialiste, elles se chiffrent par zéro. Nous avons affaire au canard le plus cyniquement audacieux, et ce canard a été mis au jour par la presse libérale, à seule fin de faire un peu oublier les 45,000 thalers de Schulze-Delitsch. On ne parlera plus de Schulze tout seul, et malgré tous les démentis que pourront publier les organes socialistes, les bons bourgeois tiendront pour avéré que Hasenclever a volé la caisse de la société dont il était président. Voilà comment le journalisme éclaire l'opinion publique. C'est canaille, mais c'est ingénieux !

Belgique.

Une grève a éclaté de nouveau parmi les houilleurs. Cette fois c'est près de Mons, dans le Borinage. Vingt-cinq mille ouvriers ont cessé le travail. « Jusqu'à présent l'ordre n'a pas été troublé, » disent les journaux bourgeois.

—

Nous extrayons d'une lettre particulière de Bruxelles les détails suivants sur le mouvement ouvrier dans cette ville :

« Le mouvement ouvrier marche lentement mais sûrement à Bruxelles, malgré tous les efforts de la réaction pour l'entraver. C'est ainsi qu'une *Chambre du travail* s'est formée depuis peu ; elle comprend déjà treize sociétés de métier, parfaitement organisées pour la résistance et l'étude des questions sociales ; elle se propose également de créer un organe sous peu. Quelques-unes des sociétés composant cette Chambre de travail font partie de l'Internationale ; les autres, quoique n'en faisant pas partie, nous sont sympathiqnes et professent les mêmes principes que nous. La plupart de ces sociétés bruxelloises sont déjà en rapport avec les corps de métier de leur profession dans les autres pays. »

Turquie.

La question ouvrière en Turquie. — On écrit de Constantinople à la *Gazette de Francfort* que 1200 ouvriers employés dans un arsenal de cette ville ont refusé de continuer à travailler, parce que depuis six mois ils n'avaient reçu aucun salaire. Leur attitude a obligé le ministre à capituler ; il a dû se résoudre à payer aux ouvriers deux mois de salaire sur les six qui leur sont dûs.

Ceci prouve que la Turquie est encore loin d'avoir atteint le même degré de civilisation que l'Italie, l'Espagne, la France et autres pays avancés. En Turquie, lorsque les ouvriers réclament, on leur donne de l'argent ; dans l'Occident on leur répond avec du plomb.

Autriche.

Il y a eu dernièrement à Brünn (Moravie), un conflit entre ouvriers et fabricants: les ouvriers ne peuvent plus vivre avec l'infime salaire qu'on leur accorde, et les fabricants refusent obstinément de payer davantage. Naturellement les autorités ont pris immédiatement parti pour les riches contre les pauvres ; de nombreuses arrestations ont été faites parmi les ouvriers en grève, et ceux des *meneurs* qui n'étaient pas de la localité ont été expulsés. Cela s'appelle résoudre la question sociale.

Amérique.

Un Allemand qui a émigré il y a quelques années aux Etats-Unis, donne les détails suivants sur la situation des ouvriers émigrants dans une lettre dont le *N. Social Demokrat* publie des extraits :

« M... (Etat de Michigan), 4 mai 1875.

« ...Le travail va très mal ici. Nous voici déjà au mois de mai, et point de travail encore. Depuis quinze jours je, n'ai pas gagné un cent; comment cela finira-t-il? Des centaines de personnes sans travail stationnent dans les rues de la ville; et pas moyen de songer à aller plus loin. Beaucoup voudraient retourner en Allemagne, mais n'ont pas l'argent nécessaire. Il y en a qui écrivent en Allemagne qu'on se trouve bien ici, mais ce n'est pas vrai. C'est à peine s'ils ont de quoi manger, et ils écrivent qu'ils ont de belles maisons. Mais quelles maisons? Des maisons comme on n'en a jamais vu en Allemagne : les étables y sont plus belles que ne sont ici les maisons. J'écris la vérité; car je n'ai encore rien trouvé en Amérique que tristesse et misère. »

Fédération jurassienne.

Le Congrès annuel de la Fédération jurassienne se tiendra cette année à Vevey selon la décision que viennent de prendre à cet égard les sections fédérées. Quant à la date du Congrès, elle n'est pas encore définitivement fixée ; mais il est probable que ce sera les derniers jours de juillet ou les premiers jours d'août.

—

On lit dans le *Confédéré* de Fribourg :

« Il résulte d'un débat qui a eu lieu dans les colonnes du *Chroniqueur* (journal ultramontain), qu'il y a à Fribourg un fabricant de sacs et de carnets en papier, dont les ouvriers, en travaillant 11 heures par jour, ne gagnent que 80 centimes en moyenne par jour. Il en est qui ne gagnent que 50 centimes, moins de 5 centimes par heure. Comment ces malheureux font-ils donc pour vivre ?»

La réponse est facile : ils ne vivent pas, ils meurent lentement, consumés et *consommés* par la rapacité de la bourgeoisie qui, à la lettre, vit de la chair et du sang du prolétaire.

La *Tagwacht* publie un document des plus intéressants ; c'est le règlement d'une association formée entre tous les propriétaires d'immeubles de la commune de Birsfelden (Bâle-Campagne). Cette association a pour but, comme le dit le préambule du règlement, de permettre aux propriétaires « de veiller au maintien de la tranquillité, de l'ordre et de la sécurité dans la localité, et de se soutenir mutuellement vis-à-vis de leurs locataires. » Le réglement porte la date du 13 décembre 1868, et il est sanctionné par le Conseil d'Etat du canton *démocratique* de Bâle-Campagne.

On pourra juger par quelques extraits de la façon dont les propriétaires de Birsfelden entendent *se soutenir mutuellement vis-à-vis de leurs locataires* et *maintenir l'ordre dans la commune* :

« Art. 1. — Avant qu'un propriétaire accepte un locataire dans sa maison, il est tenu d'exiger de celui-ci un *certificat de bonnes mœurs*.

« Art. 2. — Chaque propriétaire est responsable vis-à-vis de la Commune, pour le paiement des impôts de ceux de ses locataires qui seraient étrangers au canton et en état de faillite.

« Art. 3. — Chaque propriétaire doit appeler l'attention de ses locataires sur les dispositions du règlement de l'association des propriétaires, et en particulier sur le point ci-dessous :

« Sera cité devant la commission de surveillance :

a) Celui qui sera inculpé de tapage nocturne ou de rixe ;

b) Celui qui aura fait des dettes de mauvaise foi et à dessein ;

c) Celui qui se conduit d'une manière immorale ou qui vit avec une femme sans être marié ;

d) Celui qui laisse sa famille dans la misère par suite d'ivrognerie ou de dissipation ;

e) Celui qui a été puni pour un délit forestier ou un dommage à la propriété.

f) Celui qui injurie publiquement les fonctionnaires de la localité, ou les membres de la commission de surveillance dans l'exercice de leurs fonctions.

« Art. 4. — Si la commission de surveillance juge que les plaintes sont fondées, elle aura le droit d'inviter le propriétaire que cela concerne, à donner immédiatement congé au coupable, selon les formes de son bail. Le locataire ainsi renvoyé ne pourra être admis chez aucun autre propriétaire de la commune. »

Très-joli en vérité, le gouvernement paternel des propriétaires de Birsfelden ! C'est dommage qu'ils se soient si fort occupés de la moralité de leurs locataires, sans penser à prendre des mesures contre ceux des membres de leur association qui pourraient se laisser aller à enfreindre les bienséances bourgeoises. On a déjà vu, par exemple, des propriétaires qui vivaient avec des femmes qui ne leur étaient aucunement unies par le lien de l'hyménée, et d'autres qui se laissaient aller à l'ivrognerie et au tapage nocturne. Mais sans doute le cas ne s'est pas encore présenté dans la patriarcale commune de Birsfelden, et il faut croire qu'il ne s'y présentera jamais.

Variétés.

Un de nos amis nous a communiqué le projet d'une publication éminemment utile, à la fois comme occasion de propagande socialiste, et comme moyen d'habituer les ouvriers à mettre un ordre exact dans la tenue de leurs comptes de recettes et dépenses. Ce serait un carnet de cinquante-deux feuillets (un feuillet par semaine) ; chaque feuillet contiendrait un petit tableau disposé par *doit* et *avoir*, pour l'inscription des dépenses et des recettes ; au-dessous, une place serait réservée pour la mention de divers renseignements utiles et pour des observations personnelles. Au dos de chaque feuillet seraient imprimées des éphémérides de la semaine.

Le carnet serait précédé d'une courte introduction en expliquant l'usage et donnant les éclaircissements indispensables pour l'intelligence des indications astronomiques et des autres données scientifiques y contenues.

Voici, à titre d'échantillons, quelques éphémérides extraites du manuscrit de notre correspondant, pour les mois de janvier et février 1876 :

Janvier 1. — L'ère chrétienne commence au 1er janvier qui a suivi la prétendue naissance du fabuleux Jésus-Christ. Cette manière de compter les années a été introduite environ 600 ans après son point de départ par un moine nommé Denys-le-Petit, que les chronologistes prétendent s'être trompé de cinq ans. Le 1er janvier 1876 est le 684,829e jour de l'ère chrétienne.

5. — 1871. Le bombardement des forts du sud de Paris par les Prussiens commence.

6. — 1871. Proclamation du général Trochu contenant ces mots : « le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

8. — 1642. Mort de Galilée, né en 1554, le père de la physique moderne — 1873. Mort à Chislehurst de Napoléon III, ex-empereur des Français, surnommé le *Petit*. Ce souverain a cependant assez menti, volé et tué pour mériter le nom de Grand.

15. — 1858. Tentative d'Orsini contre Napoléon III. Insuccès. D'ailleurs, que le chef des brigands eût été tué, le reste de la bande était assez bien organisé pour continuer impunément l'exploitation et la dégradation de la France. On ne peut rien attendre de l'héroïsme individuel dépourvu de l'appui des masses organisées.

17. — 1793. Louis XVI condamné à mort par la Convention : 749 membres ; 23 absents ou malades ; 5 abstentions ; 2, les fers ; 286, la réclusion, le bannissement à la paix, ou la mort en cas d'envahissement du territoire ; 46, mort avec sursis ; 387, mort sans conditions. — La mise à mort immédiate des souverains et des prétendan's est un acte de première nécessité révolutionnaire, et non une chose à discuter avec les formes de la prétendue justice.

19. — 1871. Grande sortie de Paris. Combats de Buzenzal et de Montretout. Ineptie et trahison des généraux français.

21. — 1793. Exécution de Louis XVI... avec un apparat malheureusement très-propre à exciter dans la multitude un funeste sentimentalisme.

22. — 1871. Dans Paris assiégé, tentative malheureuse d'insurrection du prolétariat parisien, trop tard convaincu de la scélératesse de ses gouvernants. Suppression des clubs.

23. — 1860. Les gouvernements anglais et français concluent un traité qui supprime quelques entraves à la liberté naturelle du commerce. Cette mesure, forcément imparfaite dans une société inégalitaire, a reçu le nom pompeux d'*établissement du libre-échange*. Les vrais producteurs n'y ont réellement rien gagné.

24. — 41. Cassius Chéréas tue Caligula, empereur romain dont la férocité insensée est resté comme type.

28. — 814. Mort à Aix-la-Chapelle de l'empereur Charlemagne. Atroce tyran dont l'Eglise a fait un saint pour avoir fait périr des myriades de non-chrétiens, et que l'histoire mensongère appelle *grand* à cause des torrents de sang que son ambition a coûté à l'humanité.

30. — 1649. Exécution de Charles Ier d'Angleterre. Même remarque que pour Louis XVI (voir *21 janvier*). Odieux tyran, cruel et hypocrite, il a eu l'adresse de profiter de l'occasion qu'on lui offrait de se poser en martyr.

Février 3. — 46 avant J.-C. Caton, personnage politique romain, se perce de son épée pour ne pas survivre à la liberté. Comme les radicaux de tous les temps, il prépara l'avénement du despotisme en croyant ne travailler qu'à renforcer la loi, en contribuant à écraser les révolutionnaires d'alors, les partisans des Spartacus et des Catilina.

6. — 1804. Mort de Priestley, né en 1733. Physicien, chimiste, auteur de très-importantes découvertes. Il aima passionnément et chercha la vérité, mais ne réussit pas à se dépêtrer du bourbier théologique. Sa vie s'usa en luttes de toutes sortes. La Convention le fit citoyen français. — 1871. Démission de M. Gambetta. Cet avocat bavard et inepte, après s'être montré, pendant quatre mois de dictature usurpée, fort contre la révolution, impuissant contre l'ennemi, se vit obligé de se retirer devant une réaction et une lâcheté plus franches.

8. — 1589. Exécution de Marie Stuart par l'ordre de sa cousine la reine Elisabeth. Une de ces petites querelles de famille entre gens qui se valent.

11. — 1650. Mort de Descartes, né en 1594, philosophe et savant. Il porta un des plus forts coups à la routine scholastique du moyen-âge par ses écrits, dont le plus célèbre est le *Discours de la Méthode*, et fit de très-importantes découvertes dans les diverses branches des sciences.

17. — 1600. Giordano Bruno, Italien, est brûlé vif à Pise, comme apostat, par la Ste-Inquisition. Philosophe, astronome, vulgarisateur du système de Copernic (v. *19 févr.*).

18. — 1546. Mort de Luther, né en 1483. Fanatique religieux, servilement attaché à la cause des seigneurs féodaux, il contribua à empêcher la Réforme de devenir la Révolution. Il poussa ferme à l'écrasement des paysans révoltés, les communeux d'alors (1525).

19. — 1543. Mort de Nicolas Copernic, astronome polonais, né en 1473. Il découvrit le mouvement réel des planètes et du soleil.

21. — 1677. Mort de Spinoza, né en 1622. Ouvrier lunettier, de race juive, et célèbre philosophe panthéiste. C'est un des rares hommes de génie qui aient repoussé toutes les occasions de se vendre.

24. — 1858. Révolution à Paris, renversement de Louis-Philippe, proclamation de la seconde République. Faite par le peuple, elle est dès les premiers jours escamotée par les bourgeois (voir *15 mai*, *24 juin*, *10 décembre*).

* * *

Nous souhaitons vivement que l'idée d'une publication semblable trouve de l'écho dans les Sections de l'Internationale. Ceux de nos lecteurs qui désireront de plus amples renseignements sur le plan de l'ouvrage, pourront se mettre en correspondance à ce sujet avec l'administration du *Bulletin*.

Les bienfaits du système pénitentiaire.

Il y a quelques mois comparaissait devant les assises de Chichester (Angleterre), un jeune homme accusé de vol, qui fut condamné à sept ans de prison. Après avoir entendu prononcer sa sentence, l'accusé demanda la permission de dire quelques mots, permission qui lui fut accordée.

Le voleur confessa alors qu'il était récidiviste; qu'il avait déjà subi une peine dans un pénitencier, et que, sorti de là porteur d'un *ticket of leave* (permission de sortir qui équivaut à notre « libération anticipée »), il en avait profité pour commettre son second vol. Donc, ajoutait-il, il pouvait offrir au tribunal le résultat de son expérience sur la vie de prison, et démontrer que le pénitencier était une école où le condamné se perfectionne dans l'exercice de ses mauvais instincts, en y acquérant par surcroît des vices qu'il n'avait pas encore. Cette critique du système pénitentiaire, dit le condamné en terminant, lui était dictée par une intention sincère de devenir un honnête homme, chose qui lui serait impossible si on le renvoyait pendant sept années dans l'établissement où il en avait déjà passé deux ou trois.

Le *Times* a fait au discours de ce singulier voleur les honneurs de la reproduction et d'un article de fond ; mais le tribunal n'a pas modifié sa sentence, et William Roe (c'est le nom du condamné) a été ramené à l'école de vice et de démoralisation qu'il avait vainement dénoncée à l'opinion publique.